

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2021

DATE DE CONVOCATION

6/10/2021

L'an deux mille vingt et un
Le quinze octobre à dix-neuf heures trente minutes

DATE D’AFFICHAGE

6/10/2021

Le Conseil municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie
en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe PASDELOUP, Maire.

NOMBRE de CONSEILLERS

EN EXERCICE : 14

PRESENTS : 08

VOTANTS : 13

Etaient présents :

Messieurs : BAYEUX Franck, BLOMMAERT Gilbert, JEANNE Thierry,
TROUSSEAU Roland, BELLACICCO Gilles
Mesdames GRIMM Martine, BAUDET Vanessa

Absents :

BALLERINI Bernard, excusé, a donné pouvoir à Philippe PASDELOUP
SAILLIOT Elise, excusée, a donné pouvoir à Roland TROUSSEAU
CONFIAC Ingrid, excusée, a donné pouvoir à Martine GRIMM
SAUZET Claude, excusé, a donné pouvoir à Gilbert BLOMMAERT
GILLIS Renée-Claire, excusée, a donné pouvoir à Franck BAYEUX
CLAUDEON Carole, excusée,

Secrétaire : Vanessa BAUDET

LECTURE DU COMPTE-RENDU DE SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2021

Le Conseil municipal, après lecture adopte le compte rendu du 3 septembre 2021,

Budget principal/encaissement des concessions cimetière

Monsieur le Maire rappelle que la somme versée par les administrés (300€), lors de l’attribution d’une concession dans le cimetière communal, était encaissée 1/3 sur le budget CCAS et 2/3 sur le budget communal ce, jusqu’en 2018. Le conseil municipal lors de sa séance du 26 juin 2018, décida de dissoudre le budget annexe CCAS au 1^{er} janvier 2019 conformément à l’article 79 de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 (Loi NOTRé).

Après remarque des services de la Trésorerie de Mantes-la-Jolie, Monsieur le Maire informe qu’il convient de régulariser l’encaissement de ces sommes, en précisant par délibération que la somme versée par un usager au titre de l’attribution d’une concession au cimetière, se fera en intégralité sur le budget communal principal.

Le Conseil municipal,
Où l’exposé du Maire,

Prend note de ce point,

Confirme que la somme perçue de 300€ au titre de l’attribution d’une concession trentenaire dans le cimetière communal, sera encaissée sur le budget communal principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

SIE ELY/Commune – groupement de commande pour Assistance à Maîtrise d’Ouvrage (AMO) mise en place RGPD - convention

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal, lors de sa séance du 3 septembre dernier, avait choisi de retirer cette délibération de l’ordre du jour, le dossier n’étant pas assez avancé, notamment en terme de coût.

Depuis la réunion du SIE ELY du 5 octobre dernier, Monsieur le Maire informe que le devis définitif de l’Assistant à Maîtrise d’Ouvrage (AMO) a été chiffré. Le coût de la prestation d’assistance à maîtrise d’ouvrage pour la mise en conformité et la mise en place du règlement général sur la protection des données (RGPD) est partagé au prorata du nombre de communes adhérentes au groupement, soit par commune un coût mutualisé de 1 266.67€ maximum.

Monsieur le Maire demande aujourd'hui au conseil municipal, de se prononcer sur l'adhésion de la commune au groupement de commandes coordonné par le SIE ELY pour l'AMO dans le cadre de la mise en place et la mise en conformité du RGPD.

Le Conseil municipal,
Où l'exposé du Maire,
Après délibération,

Autorise l'adhésion de la commune de Villette au groupement de commandes coordonné par le SIE ELY, pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la mise en place et la mise en conformité du RGPD,
Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes,
Prend note que la participation maximale de la commune sera de 1 266.67€,
Autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la mise en place et la conformité du RGPD.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Contrat rural – opérations « enfouissement des réseaux rue de Pételance/du Puits et éclairage chemin des Graviers » et « réhabilitation de bâtiments communaux ». Approbation du programme et sollicitation de la Région et du Département

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les objectifs de la politique des contrats ruraux, élaborés conjointement par le Conseil Régional et le Conseil Départemental et permettant d'aider les communes de moins de 2.000 habitants et syndicats de communes de moins de 3.000 habitants à réaliser un programme pluriannuel d'investissements concourant à l'aménagement durable d'une partie du territoire régional.

Vu le règlement du Contrat Rural adopté respectivement par délibérations n°CR 200-16 du 17 novembre 2016 du Conseil Régional d'Ile-de-France et n°2016.CD-6-5435 du 16 décembre 2016 du Conseil Départemental des Yvelines, et du Contrat rural Yvelines + adopté par la délibération n°2019-CD-65923 du 28 juin 2019 par le Conseil Départemental des Yvelines,

Après un examen approfondi du territoire de la commune et des actions à entreprendre en cohérence avec le document d'urbanisme local en vigueur, il apparaît souhaitable de solliciter un Contrat rural portant sur les opérations suivantes :

- Réhabilitation de bâtiments communaux (Salle associative et logement communal)
- Enfouissement de réseaux rue de Pételance et rue du Puits, et éclairage chemin des Graviers

Pour un montant total de 449.211 € hors TVA suivant Plan de financement annexé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Approuve le programme présenté par Monsieur le Maire,
Sollicite de Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France et de Monsieur le Président du Conseil Départemental des Yvelines pour

-l'attribution d'une subvention conformément au règlement des Contrats Ruraux, au taux de 40 % pour la Région et de 30 % pour le Département dans la limite du montant de la dépense subventionnable autorisée plafonnée à 370.000 € hors TVA, soit une subvention maximale de 259.000 €

-Sollicite de Monsieur le Président du Conseil Départemental des Yvelines l'attribution d'une subvention au titre du Contrat Rural Yvelines +, dans la limite de 70% du montant de la dépense subventionnable autorisée plafonnée à 230.000 € hors TVA et une subvention maximale de 161.000 €

Décide de déposer un dossier en vue de la conclusion d'un Contrat Rural selon les éléments exposés

Autorise Monsieur le Maire à lancer toutes consultations
Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Le Conseil Municipal s'engage :

Sur le programme définitif et l'estimation des opérations
Sur la maîtrise foncière et/ou immobilière de l'assiette des opérations du contrat

Sur le Plan de financement annexé

Sur une participation minimale conforme aux dispositions légales en vigueur et sur le financement des dépassements éventuels :

A réaliser le contrat dans un délai maximum de trois ans à compter de la date d'approbation du contrat par la dernière assemblée délibérante et selon l'échéancier prévu ;

A assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat ;

A ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil Régional et Conseil Départemental

A maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans ;

A mentionner la participation de la Région Ile-de-France et du Département des Yvelines et d'apposer leur logotype dans toute action de communication.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Questions/informations diverses

Achats.

Monsieur le Maire informe que la commune va prochainement faire l'acquisition d'un aspirateur à feuilles ; conformément à la convention signée avec la commune de Rosay, cette dernière remboursera la commune de Villette à hauteur de 40% du montant HT.

Noël 2021.

Monsieur le Maire informe que le repas des Anciens sera organisé cette année, celui-ci se tiendra le samedi 4 décembre 2021. Pour les personnes ayant choisi le colis, la distribution se fera le samedi 11 décembre prochain après le spectacle organisé pour les enfants, en même temps que la distribution des cadeaux au pied du sapin. Le traditionnel spectacle de Noël des enfants pourra se faire cette année, Elodie attend nombreux les enfants âgés de 0 à 10 ans le samedi 11 décembre 2021 salle de la mairie. A l'issue de la représentation, le Père Noël viendra effectuer la distribution des cadeaux.

Madame Martine GRIMM s'est chargée d'organiser la commande des cadeaux et livres pour les plus grands.

Travaux.

Monsieur le Maire informe que les travaux prévus pour la réfection de la berge Rue de Chavannes ont été repoussés, ceux-ci devraient commencer après le 1^{er} novembre prochain.

Madame Grimm prend la parole et propose pour une prochaine séance de conseil municipal, d'amener un dossier et divers documents relatifs à l'installation, à la maintenance et au coût pour l'installation d'un défibrillateur sur la commune. L'assemblée approuve cette proposition qui fera l'objet d'un point en fin de séance d'un prochain conseil municipal.

Monsieur Franck BAYEUX prend parole à son tour pour informer l'assemblée avoir eu une entrevue avec un administré, ancien combattant. Ce dernier, étant toujours en contact avec des responsables du souvenir de guerre et notamment l'Association « Le Souvenir Français », a en accord avec la descendante d'un soldat « Mort pour la France » inhumé dans le cimetière de Villette, lancé une procédure de réfection de la tombe concernée. Le conseil municipal salue unanimement cette initiative.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune personne ne demandant la parole la séance est levée à 20heures 30.

